

Qu'est-ce qu'une UPE2A ?

Une **UPE2A** (Unité Pédagogique Pour Elèves Allophones Arrivants) est une structure mise en place par le ministère de l'Education Nationale pour aider à la réussite scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés en France. Concernant l'école primaire, seuls les élèves scolarisés **du CP au CM2** peuvent être pris en charge. Il n'y a pas de priorité donnée au CP.

L'élève est **inscrit dans sa classe d'âge**. Des **tests de positionnement** lui sont proposés de façon à évaluer notamment ses **compétences en mathématiques et en lecture dans sa première langue de scolarisation, en français langue orale et en LV** et ainsi adapter son enseignement.

Le rôle de l'enseignante UPE2A est **d'enseigner la langue de scolarisation** aux élèves allophones afin qu'ils puissent suivre rapidement les séances en classe avec leurs pairs. Lors de sa première année de scolarisation, de date à date, **chaque élève peut bénéficier de 9h de prise en charge hebdomadaire**. Au-delà de cette première année, si l'élève est toujours pris en charge, on parle de soutien linguistique.

Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants UPE2A

Circonscription de Moissy
Moissy-Cramayel, Lieusaint,
Nandy et Réau

Le rendez-vous avec la famille d'un EANA (Elève Allophone Arrivant)

Le directeur peut utiliser le livret d'accueil bilingue si la langue de la famille est disponible sur le site afin de présenter le système éducatif français :
<http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html#lien0>

L'entretien sans être intrusif, doit permettre de recueillir le plus d'informations possibles sur la situation familiale de l'enfant, la qualité de la scolarisation antérieure (sa langue de scolarisation, ses compétences linguistiques et celles de ses parents ou tuteurs (langue(s) parlée(s), lue(s) et écrite(s)).

Si cela est possible, le directeur peut se faire épauler par l'enseignante UPE2A pour mener cet entretien.

Le directeur admet l'élève **dans sa classe d'âge** et complète **la fiche navette** qui est le document indispensable pour initier la prise en charge de l'élève. Il l'envoie à Julie Farinole qui tient informée l'IEN.

Enseignantes UPE2A

Hélène GODREAU-DIJOLS (Moissy et Réau)
helene.godreau@ac-creteil.fr
Mickaëlla PETIT (Lieusaint et Nandy)
mickaella.petit@ac-creteil.fr

Pour plus d'informations

Textes officiels :

- Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (BO n° 37 du 11 octobre 2012)
- Circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012 sur l'organisation des CASNAV (BO n° 37 du 11 octobre 2012)

- Le CASNAV de l'académie de Besançon vous propose une carte heuristique consacrée à la scolarisation des EANA, carte qui rassemble un maximum d'informations sur la question:
<https://www.mindomo.com/fr/mindmap/b12088b87e69474a85e99dd182c62d17>
- Les sites des différents CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) sont également de grandes sources d'informations. Voici celui du CASNAV de Créteil:

<http://casnav.ac-creteil.fr>

1 - Lorsque la famille vient inscrire l'enfant, le directeur complète le plus précisément possible les parties de la **fiche navette** concernant l'élève, sa famille, son parcours scolaire antérieur et l'envoie à Julie Farinole julie.farinole@ac-creteil.fr qui informe l'IEN.

Si l'enfant n'est pas dans une école berceau UPE2A, le directeur peut évoquer la possibilité qu'après l'évaluation de l'élève une déssectorisation **pour une année** dans une école berceau soit proposée et demande leur avis aux parents sur le sujet.

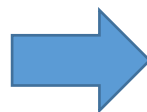
Madame l'Inspectrice demande à l'enseignante d'UPE2A de procéder à une évaluation des compétences de l'élève.

2 - L'enseignante UPE2A contacte l'école et procède à des évaluations ou le cas échéant contacte l'école précédente pour les obtenir. Elle complète la partie *évaluation* de la fiche navette.

3 – Le conseil de cycle dont fait partie l'enseignante UPE2A **propose** le niveau de classe de l'élève et une éventuelle intégration au dispositif UPE2A et complète la partie *accompagnement proposé au sein de la classe/de l'école*. La fiche navette est renvoyée pour validation à l'IEN.

Si l'élève ne relève pas du dispositif UPE2A : le conseil des maîtres du cycle prend alors toutes les dispositions pour le scolariser dans les meilleures conditions. (APC, différenciation pédagogique, groupes de besoins, PPRE, etc).

Les membres de l'équipe de l'inspection peuvent bien sûr être sollicités pour des conseils.



4 - L'IEN étudie la situation de l'élève et émet un avis indiqué sur la fiche navette qui est renvoyée à l'école.



L'élève relève du dispositif UPE2A.

Les écoles berceaux UPE2A sont :

- Jules Ferry et Lavoisier à Lieusaint
- Les Marronniers et Jatteau à Moissy

- Si l'élève dépend du secteur d'une des écoles berceaux, l'intervention de l'enseignante UPE2A s'organise dans l'école selon les recommandations de l'IEN.
- Si l'élève est inscrit dans une école de Lieusaint ou de Moissy qui n'est pas berceau UPE2A, et que la famille est d'accord pour une déssectorisation, le directeur en informe l'IEN via Julie Farinole qui gèrera en lien avec la mairie la déssectorisation. Celle-ci se fait **pour un an**. Les parents n'auront pas besoin de retourner en mairie pour une nouvelle inscription.
Si les parents refusent la déssectorisation, l'élève reste dans son école de secteur. L'enseignant peut solliciter les conseils de l'enseignante UPE2A et met tout en œuvre, dans sa classe, pour la réussite de l'élève, en priorisant l'apprentissage du français oral.
- Si l'élève est inscrit à Réau ou à Nandy, l'IEN verra dans quelle mesure l'emploi du temps de l'enseignante UPE2A pourra être aménagé pour une intervention dans l'école.